

Le canton veut concentrer la production sur les meilleurs sites, comme ici à Collonges, où le plan d'aménagement détaillé est en cours d'homologation. Il permettrait la construction de trois éoliennes supplémentaires. PHOTOMONTAGEZ/LDD

ÉNERGIE ► Le canton a dévoilé hier son concept éolien. Au menu: concentration de la production et implication des acteurs locaux.

DLIVIER HUGON

Le vent valaisan restera valaisan. C'est en tout cas la volonté du Conseil d'Etat qui a présenté hier le nouveau concept éolien cantonal. «Nous voulons éviter de nous retrouver dans la même situation qu'avec l'hydroélectrique, dont seuls 20% sont en mains valaisannes», insiste Thomas Burgener, conseiller d'Etat en charge de l'énergie. «C'est notre rôle de défendre les intérêts de la population.» L'invitation est lancée aux porteurs de projets, notamment Swisswinds, qui entend construire 68 machines sur les sites du Grimsel, de la Furka et du Nufenen, 18 au Griesspass et 38 du côté de Bourg-Saint-Pierre.

Le mot d'ordre? Intégrer les communes et les distributeurs électriques locaux, mais aussi les Forces motrices valaisannes, dont le conseil d'administration est, selon Thomas Burgener, intéressé au développement de l'éolien. Une invitation qui, si elle n'est pas bien reçue, pourrait se transformer en obligation.

Thomas Burgener ne s'en cache pas. «Nous avons bon espoir que les négociations aboutissent avec tous les partenaires. Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat pourrait demander au

Grand Conseil d'élaborer un décret ou une loi régissant la propriété des installations éoliennes en Valais...»

L'exemple de RhônEole (qui a construit les éoliennes de Collonges et de Martigny) avec 75% de la société aux mains des communes partenaires et du Service électrique intercommunal basé à Vernayaz, pourrait donc faire école. Au Sanetsch, la commune de Savièse et Energie Sion Région sont également impliquées.

Jusqu'à 6% de la production indigène

Le Conseil d'Etat a par ailleurs souligné son intérêt pour le courant éolien. «Nous avons des sites très venteux, des régions inhabitées, des conditions idéales pour développer ce type d'énergie», rappelle Thomas Burgener. «Ça peut être un bon complément à l'hydroélectrique.» L'éolien est en pleine croissance, les technologies s'améliorent rapidement et, avec les 140 éoliennes actuellement projetées en Valais, on pourrait produire entre 500 et 600 GW h par an, soit 5 à 6 % de la production indigène. Des projets qui se multiplient à l'orée de l'entrée en

velle loi fédérale sur l'approvisionnement énergétique, au 1er janvier prochain. Les énergies renouvelables seront rétribuées à prix coûtant, grâce à un prélèvement de 0,45 cts par kW h sur le réseau très haute tension, soit un montant total de 260 millions de francs. Ce sera 20 centimes par kW h, insuffisant selon Suisse Eole, incitatif selon Thomas Burgener. «Ça permet d'éviter la multiplication des petites éoliennes et de concentrer la production sur quelques sites particul favorables.»

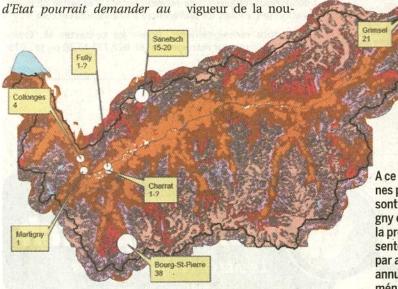
Cadre strict

Le concept éolien cantonal fixe donc un cadre assez strict aux investisseurs (lire encadré). Une nécessité pour le Conseil d'Etat, afin de protéger le paysage et éviter l'étude de projets voués à l'échec. Il a été élaboré depuis février dernier par un groupe de travail composé de tous les services cantonaux concernés, de l'agriculture au développement économique, en passant par l'aménagement du territoire.

NOUVEAUX CRITÈRES

Les sites prioritaires et propices devront encore être définis dans les mois à venir. Mais les critères pour l'implantation d'éoliennes ont été dévoilés hier. Il faut une production de 10 GW h par an et par site. «Il existe aujourd'hui des éoliennes de 180 m de haut qui atteignent cette productivité», ajoute Joël Fournier, ingénieur au Service de l'énergie. L'éolienne de Martigny devrait dépasser les 5 GW h à elle seule. Il faut t que chaque machine produse au moins 650 kW h par m² balayé. Collonges est à 1000 kW h. Un soutien local est nécessaire, des autorités et de la population qui aura toujours le dernier mot, puisque le parc éolien ne peut voir le jour qu'au travers d'un plan d'aménagement détaillé, soumis à l'approbation de l'assemblée primaire. Il faut encore un accès routier pour les camions qui transportent la machine et un raccordement électrique souterrain. La solidité économique du projet sera évaluée avant autorisation. Les zones de protection, les forêts seront évitees. Sur les cretes, les eoliennes ne devront pas être visibles depuis une zone à bâtir ou suffisamment éloignées.

Déta ir www.vs.ch/energie



A ce jour, sur les 140 éoliennes projetées en Valais, deux sont sorties de terre, à Martigny et à Collonges. Au total, la production pourrait représenter entre 5 et 600 GW h par an, soit la consommation annuelle de près de 140 000 ménages.